

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019  
N° d'ordre de la délibération : 66  
N° de feuillet : 1/2**

Date de la convocation : 17 septembre 2019  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 16  
Présents : 11  
Nombre de membres ayant donné pouvoir : 0

Le Jeudi 26 septembre 2019 à 10 heures,  
les membres du Bureau du Syndicat,  
légalement convoqués, se sont réunis au  
siège du Syndicat, 9 rue des 3 Banquets à  
Toulouse, sous la présidence de Monsieur  
Pierre IZARD

**Mandat spécial pour le salon ENERGAIA 2019**

**Etaient présents :** Madame Janine GIBERT, Messieurs François AUMONIER, Denis BEZIAT, Roland CLEMENCON, Jean Pierre COMET, Guillaume DEBEAURAIN, Cyril DESOR, Pierre IZARD, Marc MENGAUD, Robert MORANDIN et Patrice RIVAL.

**Etaient absents ou excusés :** Madame Annie PEREZ, Messieurs Patrick BOUBE, Raoul RASPEAU, Claude SARRALIE et Raymond STRAMARE.

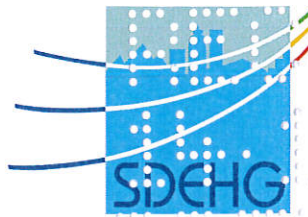
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Marc MENGAUD est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Par délibération du 3 juillet 2014, le comité syndical a donné délégation au bureau pour « prendre toute décision concernant les conditions de défraiment des élus membres et du personnel du Syndicat ».

Conformément à l'article L5211-14 du CGCT, les membres du comité syndical du SDEHG, appelés à représenter le syndicat en dehors du département de la Haute-Garonne, peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de mission, dans le cadre de mandats spéciaux.

Les 11 et 12 décembre 2019 à Montpellier a lieu le Forum EnerGaïa, le forum des énergies renouvelables. Il est proposé que Monsieur François AUMONIER, membre du bureau représente les intérêts de la collectivité en étant présent sur ce salon. Par conséquent il est demandé aux membres du Bureau de délibérer sur la prise en charge des frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés de Monsieur François AUMONIER.

Monsieur François AUMONIER ne prend pas part au vote



**S Y N D I C A T  
D É P A R T E M E N T A L  
D ' É N E R G I E D E L A  
H A U T E G A R O N N E**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019  
N° d'ordre de la délibération : 66  
N° de feuillet : 2/2**

**Mandat spécial pour le salon ENERGAIA 2019**

Après en avoir délibéré, le Bureau décide, à l'unanimité des membres présents :

- De prendre en charge les frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés ;
- De prélever les crédits sur le compte 6532.

Résultat du vote :

Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	1

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme



Le Président

  
Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le  
**14 OCT. 2019**